



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20251010-202509D0061-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025
N° 202509D0061

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
30 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Absents :
Votants : 26

Date de la convocation :
24 Septembre 2025

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 30 septembre , le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - C. VALET - J. BERTHET - A. DUPERRIER -

D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - V. PEYROL - I. VAURES - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - P. NOBLET

ABSENTS :

F. MARECHAL a donné pouvoir à A. MARTIN

E. JACQUAND a donné pouvoir à F. JANET

M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU

D. VENET a donné pouvoir à J. BERTHET

S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON

J. SAINT-PIERRE a donné pouvoir à C. VALET

S. CLOUPET a donné pouvoir à M. MACON

D. SEBAL a donné pouvoir à V. PEYROL

S. BAUDIN se déporte et quitte la salle

ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA FONCIERE INCLUSIVE : PROJETS D'HABITAT INCLUSIF ET INTERGENERATIONNEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que dans le cadre du projet d'habitat participatif et inclusif porté par le CCAS de la Commune, la foncière inclusive intervient sur les deux opérations de logement social, inscrite dans une démarche d'intérêt général et s'adressant à des publics fragilisés par l'âge ou porteur d'un handicap mental, psychique ou cognitif, autonome.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du dispositif Prêt Locatif Social (PLS), mobilisé auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Rhône-Alpes. La Foncière Inclusive sollicite la garantie du CCAS pour :

1. Opération de logements inclusifs

Nombre de logements : 10 logements PLS sur un total de 12 logements

Public visé : personnes en situation de handicap mental, psychique ou cognitif et personnes de plus de 65 ans, autonomes.

Montant du prêt sollicité : 1 476 594.00 euros

Durée prévisionnelle du prêt : 1 291 594.00 sur 30 ans, 185 000.00 euros sur 35 ans

Gestion locative : assurée par La Foncière Inclusive, avec délégation d'attribution au CCAS de la Ville de Villars-les-Dombes

2. Opération de logements intergénérationnels

Nombre de logements : 5 logements PLS sur un total de 10 logements

Public visé : personnes âgées, jeunes actifs, familles

Montant du prêt sollicité : 872 097.00 euros

Durée prévisionnelle du prêt : 772 097.00 sur 30 ans et 100 000.00 euros sur 35 ans)

Gestion locative : assurée par La Foncière Inclusive

Bien que portant le projet, les réserves propres du CCAS ne peut lui permettre de s'engager sur cette garantie. Aussi ce dernier sollicite la Commune pour que cette garantie soit portée par cette dernière. Il est demandé au Conseil Municipal de s'engager sur le montant et la durée de garantie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** la Commune à intervenir en lieu et place du CCAS
- **S'ENGAGE** sur un cautionnement à 100 % du ou des prêts contractés par la Foncière Inclusive dans le cadre des 2 opérations sus-mentionnées pour un montant de 1 476 594 €, et 872 097.00 €, soit un montant total de 2 348 691 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de cautionnement avec la Foncière Inclusive
- **PRECISE** que le Conseil municipal sera à nouveau saisi lors des conditions de cautionnement du ou des prêts contractés.

Le 8 Octobre 2025,

Le Maire,
Pierre LARRIEU

